FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

COMITÉ DE PILOTAGE

Fontainebleau, Forêt d'Exception

Vendredi 16 octobre - Ermitage de Franchard

Point gestion forestière

Office National des Forêts

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'AGENCE DE FONTAINEBLEAU

Synthèse de la gestion 2014

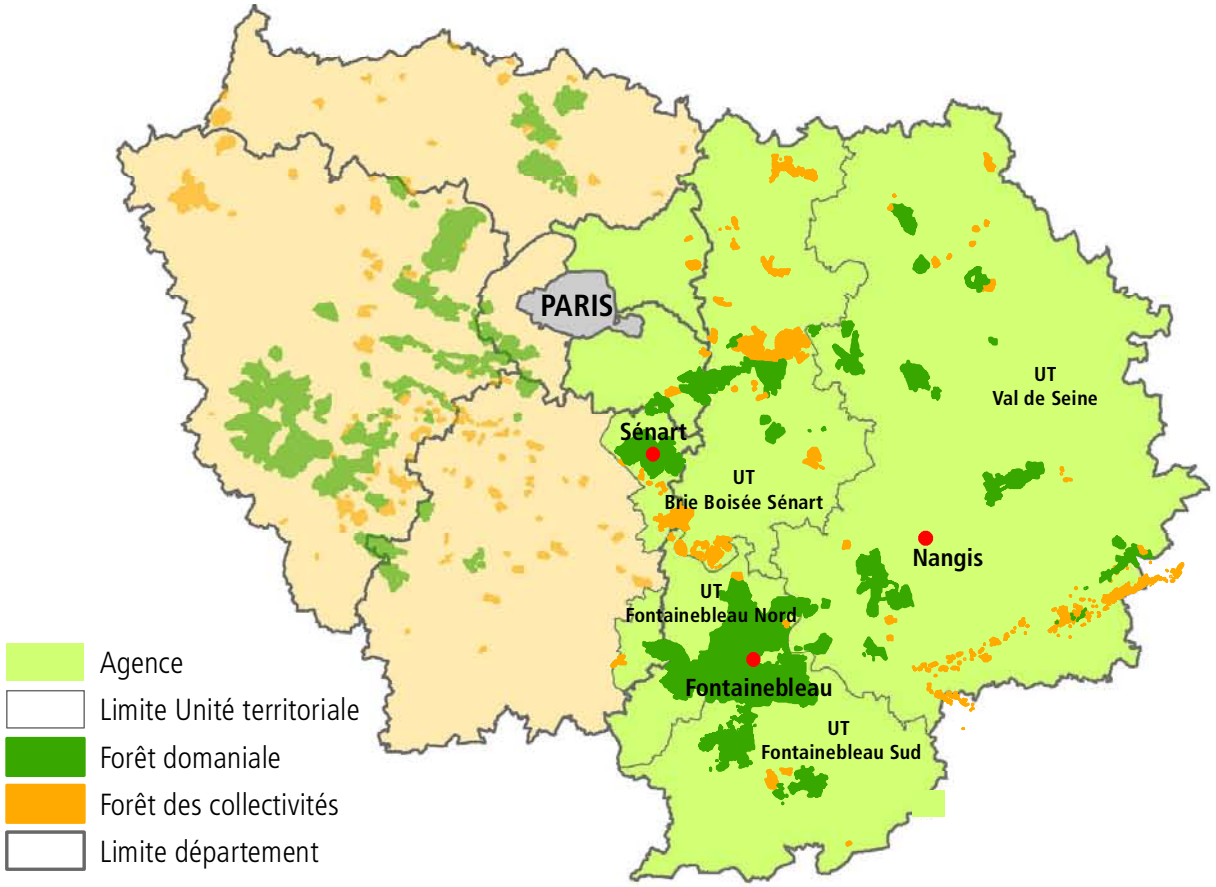

L'AGENCE EN CHIFFRES (BILAN 2014)

• 77 personnes	
• SUPERFICIE GÉRÉE	49 000 ha
- Forêts domaniales	41 000 ha
- Forêts des collectivités	8 000 ha
LA PRODUCTION DE BOIS	**110 000 m³**
• Forêts domaniales	92 000 m³
• Forêts des collectivités	18 000 m³
• Bois d'œuvre	21 000 m³
• Bois d'industrie et de chauffage	89 000 m³
• Répartition des bois vendus	
- Feuillus	88 000 m³
dont 25 000 m³ de chênes	
- Résineux	22 000 m³
• Destination des chênes commercialisés	
- Bois d'œuvre : merrain, sciage, charpente, etc.	40 %
- Bois d'industrie : panneaux, pâte à papier, etc.	30 %
- Bois de chauffage : buches, plaquettes, etc.	30 %
• Modes de vente	
- Bois façonnés	28 000 m³
dont 18 000 m³ en contrats d'approvisionnement	
- Bois sur pied	82 000 m³

L'ACCUEIL DU PUBLIC

- 25 millions de visites par an
- 2 centres d'initiation à la forêt : Sénart et Fontainebleau
- 28 000 scolaires sensibilisés à la préservation de l'environnement
- 4 millions d'euros investis par an en forêt

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- 56 % des forêts publiques incluses dans le réseau Natura 2000
- 25 200 ha de forêts ont le statut de forêt de protection
- 1 070 ha de forêts classés réserves biologiques intégrales
- 1 470 ha de forêts classés réserves biologiques dirigées
- 577 ha d'îlots de vieillissement

Présentation ONF - 16 octobre 2015

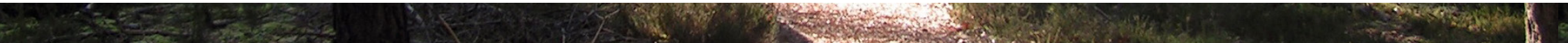

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

L'AGENCE DE FONTAINEBLEAU

Les unités territoriales de Fontainebleau

Deux unités territoriales :

- Fontainebleau nord
- Fontainebleau sud

Au plus près du terrain, l'organisation de l'ONF s'appuie sur un maillage territorial constitué de « triages forestiers », regroupés en unités territoriales. Ces dernières constituent le premier niveau de la relation entre l'ONF et les élus locaux.

Les triages sont sous la responsabilité des agents patrimoniaux.

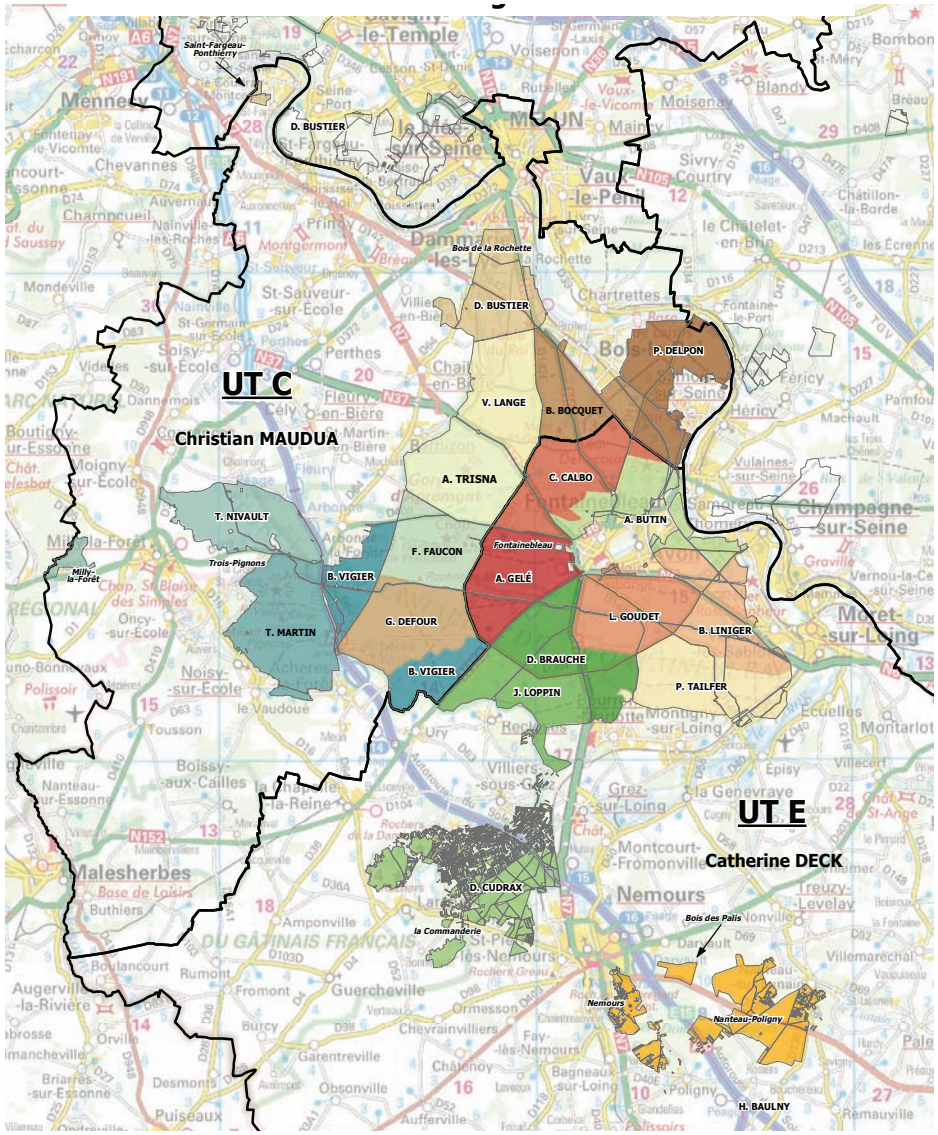

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

La gestion forestière :

état d'assiette 2016

• Les actions entreprises en forêt reposent sur un document de gestion : **l'aménagement forestier**

• Feuille de route qui encadre et programme les actions à mener sur 15 à 20 ans. Le nouvel aménagement du massif de Fontainebleau **entrera en vigueur en 2016 :**

-> Une gestion avenir combinant futaie régulière et futaie irrégulière

• En suivant les préconisations de l'aménagement, les forestiers parcourent, chaque année, le massif pour sélectionner les arbres à couper et à conserver. **C'est l'opération de martelage**, étape déterminante, préalable à la vente des bois

• Des visites régulières sur le terrain permettent de valider, de réajuster et voir la liste des parcelles concernées par la récolte, **c'est « l'état d'assiette annuel des coupes »**

FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

PROGRAMME DES COUPES POUR 2016

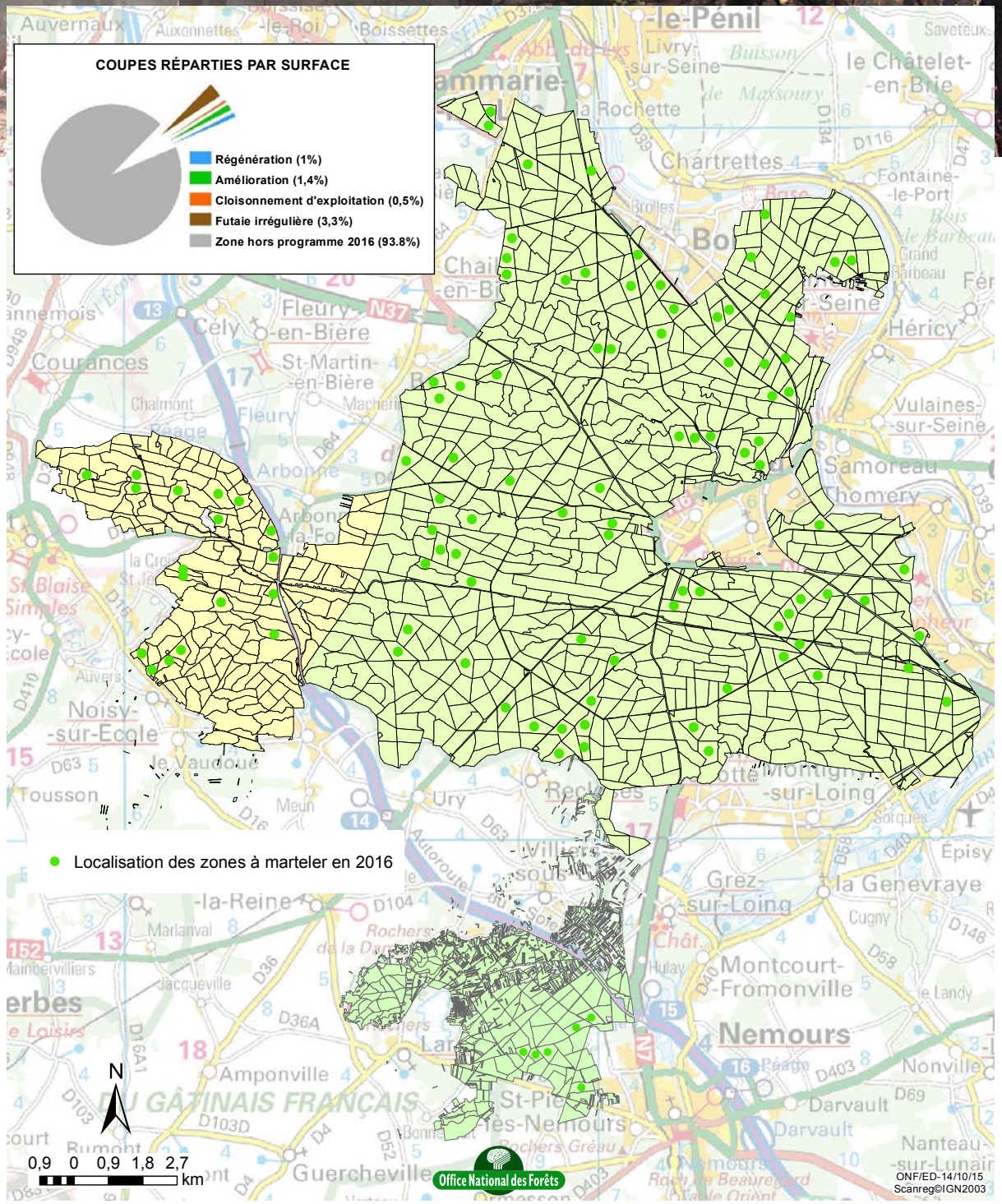

Volume martelé en 2014 : 36 302 m³

Présentation ONF - 16 octobre 2015

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Mobilisation de bois de qualité

- L'ONF commercialise les bois issus des opérations sylvicoles au travers **de ventes publiques ou de contrats d'approvisionnement** destinés aux transformateurs nationaux.

- **Les bois sont vendus :**
  - **en bloc et sur pied** : l'acheteur exploite lui-même les bois
  - **façonnés** : les bois sont préparés, triés et présentés aux acheteurs en bord de route ou sur des places de stockage

Label de transformation UE

Un décret ministériel du 25 septembre 2015, modifie les critères d'accès aux ventes publiques **en réservant quelques lots, majoritairement composés de chênes**, aux acheteurs s'engageant à transformer le bois en France ou au sein de l'UE. Cela vise à **renforcer l'approvisionnement de la filière bois européenne tout en réduisant l'exportation de grumes (produits non transformés) en dehors de l'UE**.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

ETAT DES VENTES DE BOIS

Volumes vendus et recettes des ventes sur le massif de Fontainebleau

(situation - octobre 2015)

Volumes vendus

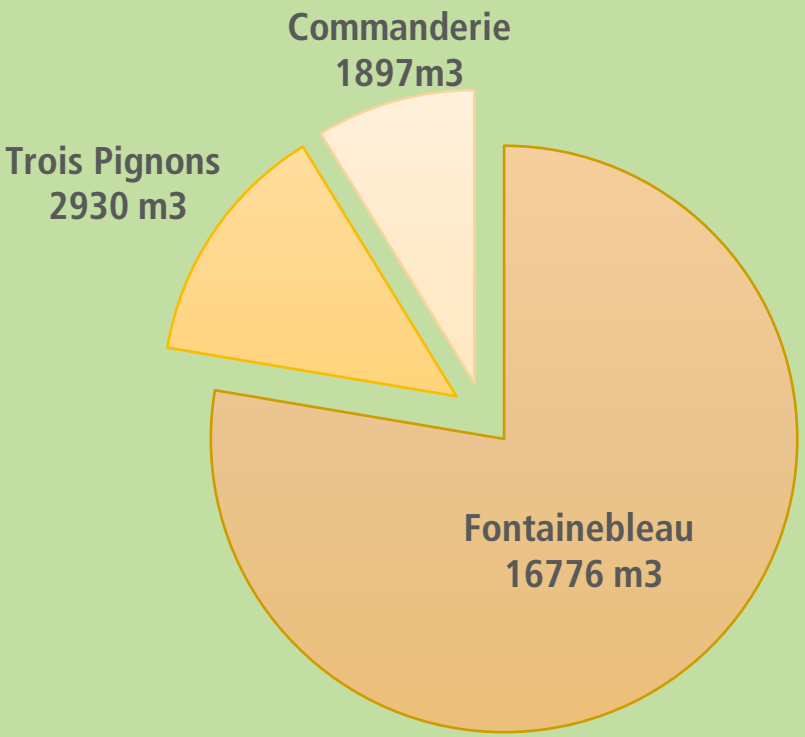

Total du volume vendu

Octobre 2015
21 603 m³

Octobre 2014
31 196 m³

Recettes des ventes

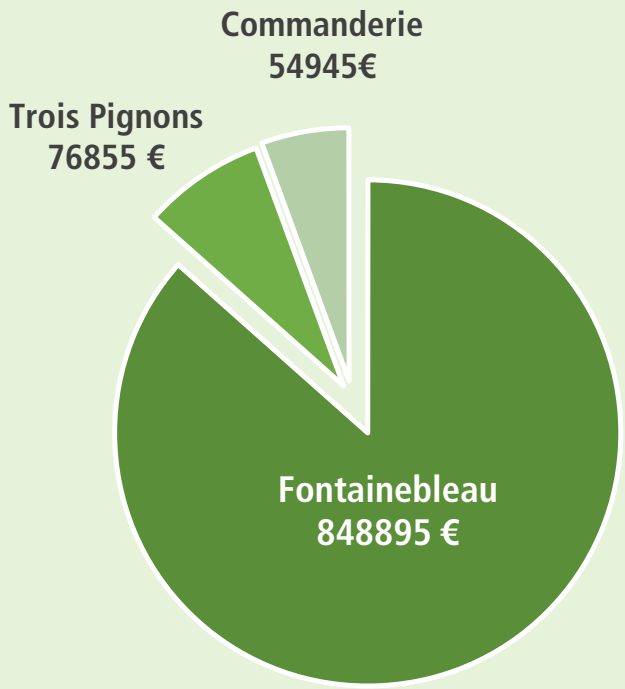

Octobre 2015
980 695 €

Octobre 2014
1 809 115 €

-> Ne prend pas en compte la vente du 10 septembre suspendue et reportée au 17 novembre 2015

Présentation ONF - 16 octobre 2015

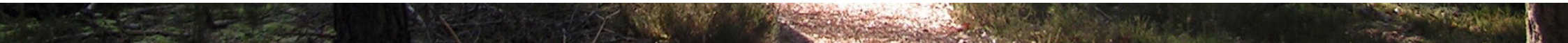

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

ETAT DES VENTES DE BOIS

Répartition des ventes sur le massif de Fontainebleau
(situation - octobre 2015)

Volumes vendus par catégories

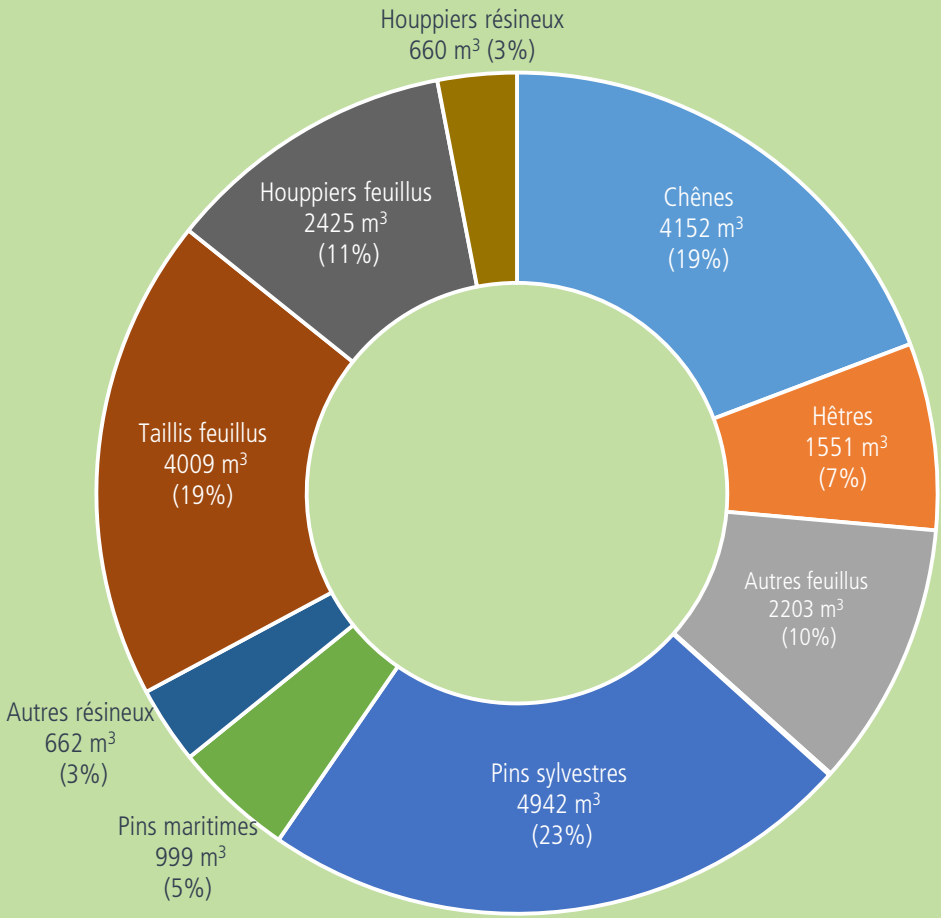

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

DEVENIR DES BOIS COMMERCIALISÉS

Toutes essences confondues :

-> **30% du volume** est destiné au sciage, déroulage et tranchage **pour le bois d'œuvre**. Ce bois sert à la construction, l'ameublement, la tonnellerie, l'emballage…

-> **70 % du volume restant** est valorisé en :

- **bois d'industrie** : pâte à papier et panneaux de particules dont 50% destinés aux entreprises du bâtiment

- **bois de chauffage** : bûches, buchettes, plaquettes, granulés, etc

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

TRAVAUX SYLVICOLES 2015

ETAT DES DÉPENSES

Plantation, entretien des jeunes peuplements, entretien des infrastructures et création d'infrastructure.

Montant global des travaux

- Fontainebleau : 455 k€
- Trois Pignons : 29 k€
- Commanderie : 34 k€

TOTAL : 518 k€

Sur le massif de Fontainebleau (forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie) :

1 - travaux d'infrastructures : 282 k€
2 - travaux d'entretien des peuplements forestiers (> 3 m) : 98.5 k€
3 - travaux d'investissement dans les peuplements (< 3 m) : 137.5 k€

SItuation en 2014 : 630 k€ investis sur le massif de Fontainebleau

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'ACTIVITÉ DE CHASSE

L'organisation sur le massif de Fontainebleau

En forêt domaniale de Fontainebleau

Chasse à tir :

6 Territoires loués en licence collective annuelle

1 Territoire géré directement par l'ONF en licence dirigée

Chasse à courre :

2 équipages :

Rallye Fontainebleau (Cerf)

Rallye Tempête (Chevreuil)

En forêt domaniale des Trois-Pignons

Chasse à tir :

6 Territoires loués par adjudication ou bail amiable

Chasse à courre :

Droit d'attaque des deux équipages Fontainebleau à l'Est de l'autoroute A6

En forêt domaniale de la commanderie

Chasse à tir :

4 Territoires loués en licence collective annuelle

Chasse à courre :

1 équipage : Rallye Tempête (chevreuil)

En 2015, l'ONF a engagé une réflexion avec les partenaires cynégétiques pour faire évoluer les modalités de location des baux de chasse dans les forêts publiques et rétablir l'équilibre forêt / gibier -> mise en place de contrats sylvo-cynégétiques pour la saison 2016-2017.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'ACTIVITÉ DE CHASSE
Calendrier de la saison 2015-2016

En forêt domaniale de Fontainebleau
De novembre à février
Tir : Lundi, Jeudi (ONF), Vendredi (ONF)
Courre : Mardi, Samedi (d'octobre à mars)

En forêt domaniale des Trois-Pignons
De novembre à février
Tir : Lundi

En forêt domaniale de la Commanderie
De septembre à février
Tir : Dimanche
Courre : Mardi, Samedi (4 jours)

Calendrier détaillé pour la chasse à tir

Zone ONF (partie centrale de la forêt)

NOVEMBRE	: lundi 2, 9, 16, 23 et 30 jeudi 12 et 26 vendredi 6 et 20
DÉCEMBRE	: lundi 7 et 14 jeudi 10 et 17 vendredi 4
JANVIER	: lundi 4, 11, 18 et 25 jeudi 7, 14, 21 et 28 vendredi 8 et 22
FÉVRIER	: lundi 1, 8 et 15 jeudi 4 et 11 vendredi 5

Zone louée
(partie périphérique)

NOVEMBRE	: lundi 2, 9, 16, 23 et 30
DÉCEMBRE	: lundi 7, 14, 21 et 28
JANVIER	: lundi 4, 11, 18 et 25
FÉVRIER	: lundi 1, 8, 15, 22 et 29

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Bilan de l'activité de chasse saison 2014-2015

Réalisations 2014-2015

MASSIF DE FONTAINEBLEAU
(Fontainebleau, Trois-Pignons, Commanderie)

256 grands cervidés
195 chevreuils
816 sangliers

Plan de chasse 2014-2015

MASSIF DE FONTAINEBLEAU
(Fontainebleau, Trois-Pignons, Commanderie)

271 grands cervidés
236 chevreuils

Plan de chasse 2016 - 2017

FONTAINEBLEAU
307 grands cervidés
102 chevreuils

TROIS PIGNONS
10 grands cervidés
57 chevreuils

COMMANDERIE
11 grands cervidés
82 chevreuils

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

PROBLEMATIQUE PÉRIURBAINE

Nourrissage des animaux sauvages

- **Modification du comportement animal** en milieu périurbain due à l'intervention humaine qui occasionne des dégâts matériels : clôtures abîmées, jardins labourés, poubelles renversées, etc.

- L'apport de nourriture en lisière de forêt, voire en milieu urbanisé **altére le caractère sauvage de certains animaux** et notamment du sanglier

- En dehors des périodes de chasse et lorsque les intrusions sont nombreuses, l'ONF peut effectuer des battues spécifiques en lisière des villes

- Les agents ONF ne sont assermentés que pour intervenir en forêt mais pas en ville ou dans les propriétés privées

- Des arrêtés municipaux sont parfois pris pour interdire de nourrir les animaux sauvages en villes : Fontainebleau (2013) et Avon (2015)

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

COMITÉ DE PILOTAGE

Fontainebleau, Forêt d'Exception

Vendredi 16 octobre - Ermitage de Franchard

Point surveillance et feux de forêt

Office National des Forêts

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

LES MISSIONS DE SURVEILLANCE ET DE POLICE

Élements de contexte

- Les agents de l'ONF relèvent de l'article 22 du code de procédure pénale
  -> catégorie d'agents chargés de fonctions de police judiciaire

- **Le code forestier prévoit que l'ONF doit veiller à l'intégrité du patrimoine des forêts publiques ainsi qu'à la sécurité du public** : protection, contrôle, surveillance, réhabilitation et mise en valeur des espaces naturels et des paysages, etc.

Pour mener à bien les missions de surveillance et de police, les interventions de l'ONF reposent sur :

-> **l'information / la médiation** : rencontres avec les usagers, rappels des réglementations en vigueur, sensibilisation à la préservation du milieu naturel

-> **la répression** lorsque les atteintes à l'environnement et les infractions sont constatées : dépôts de déchets, feux de camp/de bivouacs, braconnage, intrusions et circulations de véhicules non autorisées

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE
sur le massif de Fontainebleau

Sur le massif de Fontainebleau, **les actions de surveillance reposent sur plusieurs dispositifs** :

-> **Présence de terrain quotidienne** lors des actions liées à la gestion forestière - 22 personnels techniques de terrain : agents patrimoniaux et responsables d'unités territoriales

-> **Permanence véhiculée composée** de 2 agents ONF, patrouille en voiture 36 week-ends par an.
Fréquence : tous les week-ends de Pâques à la Toussaint puis un weekend par mois le reste du temps

-> **Brigade équestre** de 2 agents ONF, 26 week-ends par an (de Pâques à la Toussaint sauf août)

-> **Opérations de contrôles spécifiques** interservices (ONCFS, gendarmerie, police nationale, AEV, etc) mobilisant 2 à 7 agents ONF. 5 opérations réalisées en 2015

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

FEUX DE FORÊT

Bilan estival sur le massif de Fontainebleau

Données pluviométriques
(sources Météo France)

Mai : 46 mm au lieu de 61 mm
Juin : 6 mm au lieu de 56 mm
Juillet : 30.5 mm au lieu de 62.8 mm

-> Marqué par des conditions climatiques exceptionnelles, **le sud du département de la Seine-et-Marne a été touché par des départs de feux de forêts et de broussailles**

-> **Mesures de prévention renforcées contre les incendies** : arrêté préfectoral pris sur l'ensemble du massif forestier, du 3 juillet et jusqu'au 30 septembre 2015, interdisant de fumer, de déposer ou jeter des mégots, d'apporter des allumettes et des appareils producteurs de feu (réchaud)

QUELQUES DONNÉES :

- 42 départs de feu dont 7 incendies de plus d'un hectare
- 20,7 hectares de forêt touchés
- Répartition géographique des feux très diffuse sur le massif
- Incendies contenu grâce au concours et à la réactivité des pompiers du SDIS 77
- Forte mobilisation : plusieurs centaines de sapeurs-pompiers
- Excellente coopération ONF-SDIS
- Réalisation d'une communication commune sur la prévention des risques pour l'été 2016

FEUX DE FORÊT

Bilan estival

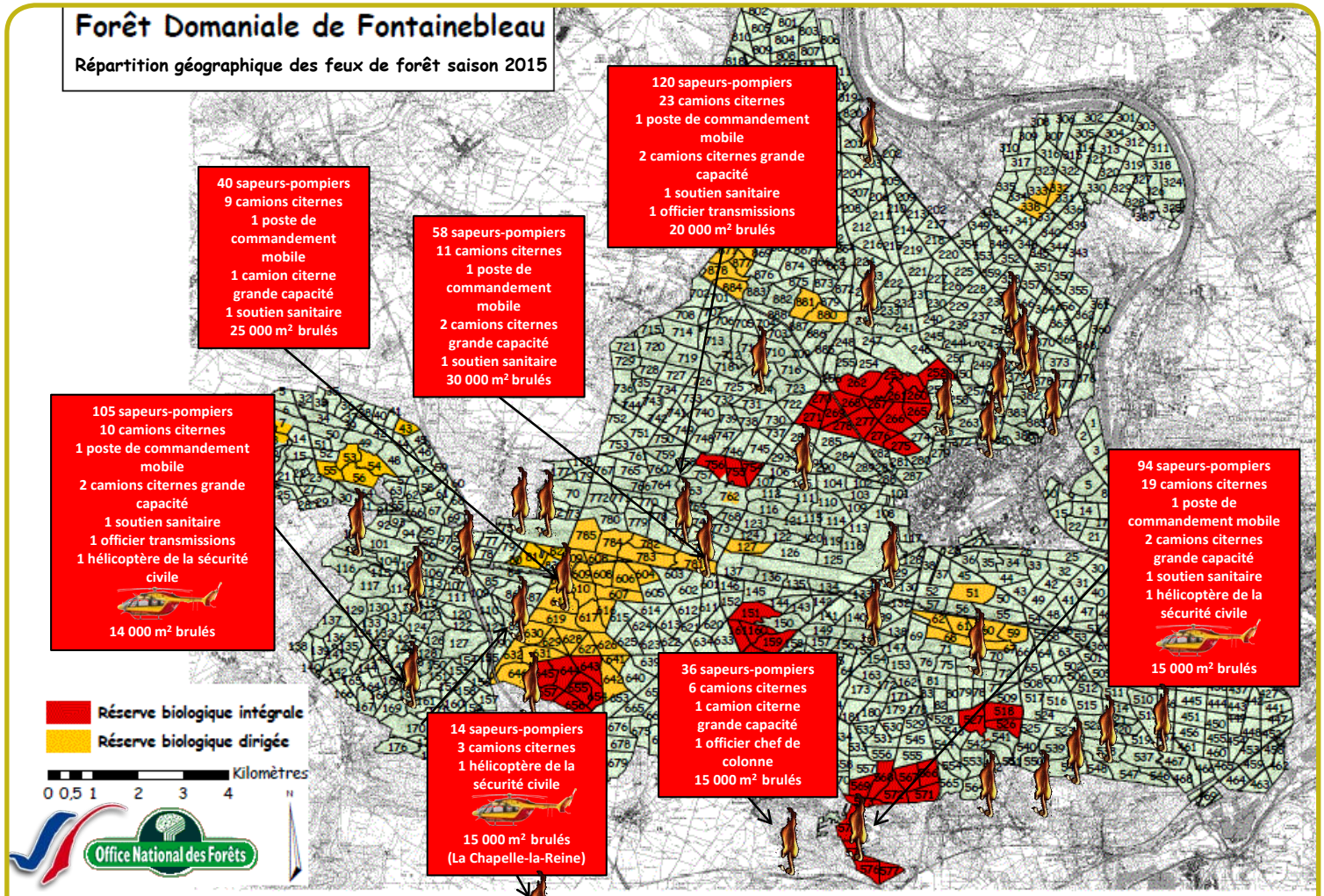

Nombre de feux : 42 dont 7 dépassant 1 ha

Surface brûlée : 207 300 m²

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

FOCUS SUR

la remise en valeur paysagère et écologique de chaos rocheux

-> Réalisation d'un **chantier** destiné à rouvrir les paysages sur le site du « rocher Fourceau ». Chantier test conduit en étroite relation avec les AFF et l'ANVL

-> Les méthodes classiques d'exploitation forestière ne permettent pas la récolte des pins car la pente et l'enrochement ne permettent pas l'accès des engins forestiers

-> **Mise en place d'une exploitation couplant traction animale (débardage à cheval) et mécanisation** pour réaliser ces travaux paysagers

-> Perspectives : fort de cette expérience, la valorisation des chaos rocheux sur le site de Barbizon est planifiée pour la fin 2015 ou le début 2016

Les chaos rocheux de Fontainebleau

Autrefois maintenus ouverts par le pâturage, les incendies et l'extraction du grès, les chaos rocheux se sont refermés et banalisés sous l'effet des pins. Ces lieux pittoresques et typiques de Fontainebleau présentent un intérêt paysager et une biodiversité qu'il convient de préserver.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

FOCUS SUR

la remise en valeur paysagère et écologique de chaos rocheux

Organisation du chantier

- le cheval amène les grumes de pin vers une zone accessible à l'abatteuse

- l'abatteuse coupe des grumes en billons avant leur transport vers une place de dépôt. Les billons sont ensuite triès en fonction de leur qualité puis vendus à des transformateurs locaux en contrat d'approvisionnement

Suivant leur qualité, les billons rectilignes et sans noeuds ont été utilisés comme bois de charpentes. Les autres ont servi à la fabrication d'emballages, de panneaux agglomérés et comme bois de chauffage.